http://www.lemanbleu.ch/Scripts/Modules/CustomView/List.aspx?EmissionID=17450&VideoID=438 10&idn=9990&name=ReplaySearch



Timing: 03'57" - 08'02"

27 janvier 2021 - 18h37

http://www.lemanbleu.ch/fr/News/Le-Conseil-federal-double-l-aide-aux-cas-derigueur.html

Le Conseil fédéral double l'aide aux cas de rigueur



Le Conseil fédéral a annoncé aujourd'hui de nouvelles aides financières pour les secteurs touchés par la crise. Il prendra aussi en charge le dépistage massif des asymptomatiques et la vaccination dans les pharmacies.

Critiqué par Genève la semaine passée, le Conseil fédéral a décidé de mettre la main au porte-monnaie. Le gouvernement a annoncé l'augmentation de l'enveloppe prévue pour les cas de rigueur de 2.5 à 5 milliards de francs. Un tiers de cette somme est à la charge des cantons.

En plus, la Confédération assumera les coûts des indemnités RHT pour l'année 2021. Le Conseil fédéral a aussi décidé de prolonger de trois mois les droits aux indemnités journalières pour les chômeurs.

Côté sanitaire, la Suisse paiera les coûts de la vaccination en pharmacie. Cette décision devra permettre aux cantons d'intégrer ces dernières dans leurs dispositifs. Les tests rapides des personnes asymptomatiques seront également pris en charge.

Enfin, le Conseil fédéral a adressé une demande au parlement pour que les acteurs culturels reçoivent des aides rétroactives à partir du 1er novembre 2020. Toutes ces décisions doivent encore être validées par le parlement lors de sa session de printemps.

Vincent Ulrich



Ces mesures réjouissent Vincent Subilia, directeur général de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). «La CCIG salue que les frontières restent ouvertes et que la Confédération soutienne massivement le dépistage systématique, levier prioritaire dans l'arsenal des mesures de lutte contre la pandémie.» L'assouplissement concernant les aides économiques est également salué par la CCIG, même si, comme le rappelle son directeur général, il faudra attendre que la décision soit approuvée par le Parlement. «À partir du moment où vous décrétez des fermetures administratives, un système d'indemnisation doit être prévu. Berne en a tenu compte et nous nous en réjouissons.»

Si la courbe des cas et hospitalisations semble rester sur un pallier depuis plusieurs semaines, les mesures de semi-interdiction en vigueur sont suffisantes selon Vincent Subilia voire même disproportionnées, à l'image de la fermeture des commerces. «N'oublions pas que des lueurs apparaissent au bout de ce long tunnel, sur le front des vaccins qui devraient pouvoir s'intensifier», conclut le directeur général de la CCIG qui souhaite faire passer un message d'espoir.

Léa Frischknecht